



Circuit de randonnée

Par Lionel

Bonjour,

Je suis conseiller municipal d'une commune de Charente. Nous envisageons la création d'un circuit de randonnée. Celui-ci passerait sur un terrain dont le propriétaire nous donne son autorisation par convention. Ce terrain est desservi par un chemin de servitude.

La question est la suivante.

Pouvons-nous mettre à disposition du public l'accès de ce chemin et si oui quels articles de loi le certifient ?

Merci par avance.

Cordialement.

Par ESP

Bonjour

Proche de vous...

[url=http://creps971.free.fr/am/cours/reglementation/ffrp_droitChemins.pdf]http://creps971.free.fr/am/cours/reglementation/ffrp_droitChemins.pdf[/url]

Mais je vous conseille de prendre contact avec les services départementaux.